



MISE AU CONCOURS D'UN POSTE DE
PROFESSEUR-E ASSOCIÉ-E OU PROFESSEUR-E ASSISTANT-E
DANS LE DOMAINE
« DIDACTIQUE DES ARTS (MUSIQUE ET/OU ARTS VISUELS) »

Cahier des charges

FONCTION	Professeur-e associé-e ou professeur-e assistant-e
SECTION	Sciences de l'éducation
DOMAINE	Didactique des arts (musique et/ou arts visuels)
TAUX D'ACTIVITÉ	10/10
TITRE EXIGÉ	Doctorat en sciences de l'éducation ou titre jugé équivalent
PROFIL SOUHAITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Solides connaissances du champ de la didactique des arts (musique et/ou arts visuels)• Expérience de recherche dans le champ du poste, attestée par des publications scientifiques• Expérience d'enseignement universitaire dans le champ du poste et intérêt manifeste pour les questions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage des arts (musique et/ou arts visuels) des élèves• Expérience de direction d'équipes de recherche, d'obtention de subsides et de gestion d'unités universitaires

1. ENSEIGNEMENT (30%)

Selon le taux d'activité spécifié ci-dessus, le-la professeur-e aura une charge de cours en *Didactique des arts (musique et/ou arts visuels)* équivalant à au moins 6 heures¹ de cours hebdomadaires, correspondant aux enseignements suivants :

- 90 heures (au minimum) dans la formation des enseignants du primaire et du secondaire
60 heures dans la maîtrise en sciences de l'éducation 30 heures dans la formation post-master
- Formation continue
- Direction de mémoires de maîtrise

Le-la titulaire du poste pourrait être amené-e à collaborer, à des conditions à définir, aux enseignements de la Haute école de musique (HEM) et de la Haute école d'arts et design (HEAD),

2. RECHERCHE (40%)

- Développement de programmes de recherche portant sur la didactique des arts (musique et/ou arts visuels), y compris par le dépôt de demandes de subsides auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique ou auprès d'autres instances suisses ou étrangères ;

¹ Le nombre d'heures d'enseignement sera d'au maximum 4 heures hebdomadaires si la nomination devait se faire au niveau de professeur-e assistant-e

- Direction académique de l'équipe de recherche ; mise en synergie des différentes compétences relatives au domaine des didactiques disciplinaires présentes dans la Section des sciences de l'éducation et à l'Institut universitaire pour la formation des enseignants, mais également dans la HEM ou la HEAD ;
- Direction de thèses de doctorat.

3. AUTRES TÂCHES (30%)

3.1. Gestion, organisation et direction

Le-la titulaire du poste professoral en « Didactique des arts (musique et/ou arts visuels) » assumera des activités de gestion au sein de la Section des sciences de l'éducation, de la Faculté et de l'Université et, le cas échéant, de l'Institut universitaire pour la formation des enseignants.

3.2. Services à la Cité

Il est attendu du-de la titulaire du poste qu'il-elle participe à la vie de la Cité, en apportant ses expertises sur la didactique des arts (musique et/ou arts visuels).

4. AUTRES DISPOSITIONS

Entrée en fonction	1 ^{er} août 2012, ou date à convenir
Traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur-e associé-e : classe 25/00 à 25/22 (CHF 132'021 à 178'507 par an) • Professeur-e assistant-e : classe 24/00 à 24/22 (CHF 126'335 à 170'815 par an) <p>selon le barème de janvier 2011. Le maximum est atteint en 22 étapes, sous réserve d'un blocage temporaire de la progression par décision du Conseil d'Etat. Les traitements sont indexés semestriellement, sauf décision contraire du Conseil d'Etat.</p>
Prévoyance sociale	Les enseignants-es de l'Université de Genève sont obligatoirement affiliés à la caisse de prévoyance CIA (Etat de Genève).
Documents à déposer	<p>Un exemplaire (non relié) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation • Curriculum vitae • Liste des publications (le-la candidat-e voudra bien indiquer les 5 ou 6 publications qui lui paraissent les plus représentatives de ses travaux et en joindre deux exemplaires) • Présentation résumée des enseignements universitaires déjà assurés par le-la candidat-e • Copie du diplôme le plus élevé ou attestation de l'institution qui l'a délivré
Dépôt des candidatures	<p>Les dossiers doivent parvenir d'ici au 7 juillet 2011 à la présidence de la Section des sciences de l'éducation, FPSE, Boulevard du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4.</p> <p>Adresse e-mail : Presidence-SSSED@unige.ch</p>

- N.B.**
1. Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.
 2. Le présent cahier des charges sera défini plus précisément d'entente avec la personne retenue.